

Nos principales préoccupations :

- Les statuts des Fonctions Publiques
- La perte du pouvoir d'achat (coûts des transports , des logements)
- La réforme des Commissions Médicales
- L'amélioration des conditions de travail
- La création d'un fonds social
- La situation des non-titulaires
- La situation des suppléants
- Le harcèlement moral
- La défense des retraités

Actualité du Syndicat

Nous constatons avec regret la lenteur de la mise en œuvre des dispositions arrêtées par le Gouvernement concernant l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat et notifiées par un courrier de M. TASCHINI datant du 4 juin 2008.

A l'heure actuelle, la diffusion de l'information syndicale est limitée à la distribution des bulletins par les membres syndiqués car les lieux d'affichage sont souvent inexistantes et la rubrique « Actualité Syndicale » sur Intranet prévue par ces mêmes dispositions n'est toujours pas en place.

De même, le local prévu pour les permanences hebdomadaires ne nous pas encore été attribué.

Les personnels de la Mairie disposent depuis le mois de juillet de panneaux d'affichage dans tous les services, d'une base Lotus dédiée au Syndicat et de lieux de distributions de l'information syndicale.

Commissions Médicales

Suite aux diverses plaintes d'agents et de fonctionnaires concernant les décisions rendues par les Commissions Médicales, un groupe de travail a donc été constitué au sein du Conseil afin de réformer la composition et le fonctionnement de la Commission Médicale prévus dans le statut des fonctionnaires et dans son ordonnance d'application.

En date du 10 juillet 2008, une délégation du Syndicat a été reçue par M. CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé à ce sujet. Le Syndicat demande :

1 Lors d'une décision de la Commission Médicale, suppression de la voix prépondérante du Médecin Conseil en cas de partage

2 La suppression du pouvoir de la Commission quant à mettre un terme au congé maladie avant l'ultime période de congé rétribué à laquelle le salarié peut prétendre (3 ans pour les congés de longue maladie – 5 ans pour les congés maladie de longue durée)

3 La séparation spatiale du lieu professionnel du Médecin Conseil et du Médecin du Travail. Le médecin du travail doit exercer son autorité en toute indépendance. Son rôle de conseiller auprès des agents et de leurs représentants doit être reconnu.

4 La création d'une Commission de réforme (composée de 9 membres, 4 administratifs – 5 médecins) qui se réunirait au terme de l'ultime période de congé maladie en cas d'inaptitude, en concertation entre les médecins et l'Administration.; Cette commission permettrait de trouver une solution sociale équitable pour le salarié (reclassement, disponibilité etc...) et permettrait de limiter les mises en invalidité

5 L'inscription dans les textes du mi-temps thérapeutique (solution alternative)

Les membres du Conseil syndical, vos représentants :

Claude BERNI , Alexandra BROUSSE, Joseph CINNERI, Georges GIANANTI, Stéphanie GIANNINI, Christine GIOLITTI, Maximilien MACCIO, Henri TADDONE, Christian TOLOMEI, Evelyne TREFOLONI



Permanences

Nous tiendrons des permanences mensuelles les mardi 7 octobre et 4 novembre à partir de 15h au siège de l'Union des Syndicats de Monaco (28 Bd Rainier III, sous le Pont Sainte-Dévote). Vous pourrez rencontrer des membres du Conseil Syndical qui seront là pour vous écouter , vous renseigner et vous aider.

Journée d'information

Une journée d'information aura lieu le mardi 21 octobre à partir de 14h, au siège de l'Union des Syndicats de Monaco.

Contacts

Un membre du Conseil Syndical se tient à votre disposition 7 jours sur 7 pour tout renseignement ou demande de rendez-vous au n° suivant : **06 03 94 65 81 ou l'USM (93 30 19 30).**

Si vous désirez vous investir dans la vie syndicale, dans la réforme des Commissions Médicales, nous serions heureux de vous accueillir parmi nous et de partager toutes vos idées, vos suggestions. N'hésitez pas à nous contacter et à nous soutenir !

SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE

**Bulletin d'information n° 5
Octobre 2008**

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune entame sa deuxième année d'activité et commence à se faire connaître.

Ce Syndicat s'adresse à tous les fonctionnaires, non-fonctionnaires (agents de l'Etat) et suppléants de l'Etat et de la Commune.

Nos préoccupations

Notre Syndicat s'implique dans les problèmes rencontrés par les personnels des Fonctions Publiques et de la Mairie, propose des débats, formule des propositions. Nous désirons participer à la vie sociale des personnels de la Fonction Publique et de la Commune.